

— Le brevet d'enseignement primaire supérieur.

Art. 4. — Corps de la catégorie C premièrement.

— Le succès aux épreuves de bourses des Ex. Ecoles primaires supérieures.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 février 1964.

Pour le ministre de
l'orientation nationale
et par délégation
Le directeur de cabinet,

Habib DJAFARI.

Pour le Président de la
République, Président du
Conseil et par délégation,
Le directeur général de la
fonction publique,

Missoum SBIH.

Pour le ministre de l'économie nationale et par délégation
Le secrétaire général,

Daoud AKROUF.

MINISTRE DE LA JUSTICE

Décret du 23 mars 1964 portant naturalisation.

Par décret du 23 mars 1964, est naturalisée algérienne, dans les conditions de l'article 14 § 3 du code de la nationalité algérienne.

Mlle Bacic Milica, née le 20 octobre 1942 à Alexandrie (R.A.U.) fille de Bacic Milan, et de Mouradian Hermine,

Arrêté du 28 février 1964 portant agrément d'avocats à la Cour Suprême.

Le ministre de la justice, garde des sceaux,

Vu la loi n° 63-218 du 18 juin 1963 portant création de la Cour Suprême, notamment l'article 11, 3° alinéa, relatif aux avocats,

Sur la proposition du directeur des affaires judiciaires,

Arrête :

Article 1^{er}. — A titre provisoire et jusqu'à l'institution d'un ordre des avocats à la Cour Suprême, sont agréés pour exercer leur ministère près cette Cour, les avocats figurant au tableau annexe.

Art. 2. — Ces avocats continueront à participer à leur ordre d'origine et à exercer leur ministère près les juridictions autres que la Cour Suprême.

Art. 3. — Le premier président de la Cour Suprême et le procureur général près la même Cour sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 28 février 1964,

Mohammed El Hadi HADJ SMAINE.

A N N E X E

TABLEAU DES AVOCATS AGREES POUR EXERCER PRES LA COUR SUPREME

Avocats du Barreau d'Alger

Maitres :

Garrot Charles, 9 rue Jules Ferry, Alger,
Gonon Pierre, 59 rue Larbi Ben M'Hidi, Alger,
Lefèvre Paul, 24 rue Abane Ramdane, Alger,
Lacan Coudie Marcelle, 13 Boulevard Zirout Youcef, Alger,
Béraud Henri, 20 rue de la Liberté, Alger,
Debourdeaux René, 12 rue Hassiba Ben Bouali, Alger,
Lacan Georges, 13 Boulevard Zirout Youcef, Alger,
Gaucher Gilbert, 17 rue Debbih Chérif, Alger,
Haddou Abdelkader, 2 Boulevard de France, Alger,
Vasserot Fernand, 17 bis rue Faroukhi Mustapha, Alger,

Testa Vincent, 39 Avenue Eugène Etienne, Alger,
Serna Achille, 28 Boulevard Zirout Youcef, Alger,
Cosman Jean, 11 rue Docteur Saadane, Alger,
Rimbaud Maurice, 1 rue d'Auzia, Hydra, Alger,
Champeaux Hector, 5 rue des Chevaliers de Malte, Alger,
Albertini Ferdinand, 9 Place des Martyrs, Alger,
Perrin Pierre, 29 Boulevard Zirout Youcef, Alger,
Courenq Henri, 6 Boulevard Mohammed Khemisti, Alger,
Lainne Marguerite, 40 Boulevard des Martyrs, Alger,
Rico Lucien, 4 rue Pélicier, Alger,
Sator Kaddour, 22 rue Abane Ramdane, Alger,
Leca Pierre, 12 rue de la Liberté, Alger,
Bremontier Raymond, 47 bis rue Didouche Mourad, Alger,
Ramage Paul, 2 rue de l'Abreuvoir, Alger,
Azoulay Jean, 5 rue Eugène Deshayes, Alger,
Préa Jean Jacques, 11 rue Didouche Mourad, Alger,
Grisoni Toussaint, 39 rue Larbi Ben Mehidi, Alger,
Scebat Georges, 8 avenue Pasteur, Alger,
Maylie Abel, 11 rue de l'Emir Abdelkrim El-Khettabi, Alger,
Biron Guy, 5 rue de Tanger, Alger,
Ougouag Abdelkader, 30 Boulevard Zirout Youcef, Alger,
Gonon Yves, 2 rue M^{re} Ali Boumendjel, Alger,
De Tonnac Jean, 11 rue de l'Emir Abdelkrim El-Khettabi, Alger,
Bentoumi Amar, 20 rue de la Liberté, Alger,
Boisvin Jean, 34 rue Asselah Hocine, Alger,
Cherot André Paul, 2 rue Théophile Bressy, Alger,
Albouy Hugues, 8 rue Colbert, Alger,
Péréa Victorine, 19 Avenue Pasteur, Alger,
Berlandier Pierre, 72 rue Didouche Mourad, Alger,
Scebat Lucienne, 8 Avenue Pasteur, Alger,
Sator Mohamed, 22 rue Abane Ramdane, Alger,
Rebbani Nefa, 10 rue de la Liberté, Alger,
Mélia Lonzo Suzanne, 6 rue Méneville, Alger,
Lacan Martin, 13 Boulevard Zirout Youcef, Alger,
Lacan Philippe, 13 Boulevard Zirout Youcef, Alger,
Achour Abdelaziz, 3 Avenue du 1^{er} Novembre, Alger,
Haroun Mohamed, 5 rue M^{re} Ali Boumendjel, Alger,
Allalouche Youcef, 39 rue Ben Mehidi Larbi, Alger,
Sidi Moussa Ahmed, 39 Boulevard Ben Eoulaïd, Alger,
Bouderbal Abdelkader, 2 rue de l'Abreuvoir, Alger,
Arezki Amokrane, 15 Boulevard Ben Boulaïd, Alger,
Bouzida Arezki, 6 Boulevard Zirout Youcef, Alger.

Avocats du Barreau de Blida :

Maitres :

Kassoul Hamid, 20 rue Gabriel Péri, Blida,
Ghersi Mohamed, 13 rue Georges Guynemort, Blida,
Temime Paul Louis, 7 rue des Martyrs, Blida,
Saïd Roger, 29 rue des Martyrs, Blida,

Avocat du Barreau d'El-Asnam :

Maitre :

Dessoliers Robert, El Asnam,

Avocats du Barreau d'Oran :

Maitres :

Bedoas Maurice, Camille, 5 rue de la Bastille, Oran,
Lacombe Pierre, 10 Boulevard de la Soummam, Oran,
Nahon Charles, 2 rue Ramier, Oran,
Capizano Sauveur, 10 rue Ampère Oran,
Berguerand Yann, 2 Boulevard Hamou Boutlélis, Oran,
Sarrocci Marcel, 31 Boulevard Magenta, Oran,
Dufour René, Maurice, 2 Boulevard Magenta, Oran,
Boude André Louis, 12 rue de la Paix, Oran,
Flinois Marcel, 9 rue Pierre Tabarrot, Oran,
Antiphon Yves, 40 Boulevard Emir Abdelkader, Oran,
Koehl Layrisse Suzanne, 6 rue Général Gérés, Oran,
Astruc Suzanne, 1 Place de la Bastille, Oran,
Richard Jean, René, 10 rue Ampère, Oran,
Chouraqui Elie, 39 rue de la Bastille, Oran,
Pitolet Yvon, 3 bis rue des Lois, Oran,
Kehl Georges, 43 rue du Manoir, Oran,
Boaziz Paul, 7 Boulevard Emir Abdelkader, Oran,
Tonnot Fernand, Square Lyautey, 12 rue de Nancy, Oran.

Avocats du Barreau de Tiaret :

Maitres :

Bicorre Pierre, Tiaret,
Puccinelli Michel, Tiaret.